

Communiqué

Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 8 novembre 2013

ECONOMIE

Soutenir les PME

Dans le cadre de son aide aux investissements des PME, le Conseil général a accordé à 9 entreprises des avances pour un montant total de 311.200 €. Ces aides permettront la création de 27 emplois et le maintien de 5 autres.

Le Conseil général accompagne aussi les PME ardennaises qui participent à des salons extérieurs à la région pour présenter leur savoir-faire (2 entreprises bénéficient ainsi de 5.000 € de subventions), et celles qui embauchent des personnes défavorisées ou handicapées (une subvention globale de 20.000 € pour l'embauche de 4 bénéficiaires du RSA).

Aide à la création d'une pépinière d'entreprises

La Communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne projette de créer une pépinière d'entreprises sur la zone du Val de Vence à Charleville-Mézières. Cet ensemble immobilier comportera des espaces dédiés aux entreprises accueillies, des espaces communs et des bureaux destinés à héberger des permanences des chambres consulaires et de deux associations. Le coût total de ce projet est estimé à plus de 3,7 millions € HT, auquel le Conseil général participe à hauteur de 414.500 €.

Aider les entreprises à exporter

Le Conseil général s'efforce de soutenir toutes les actions qui peuvent permettre aux entreprises ardennaises d'accéder à de nouveaux marchés, à l'international notamment, et donc de se développer. Une association est justement en cours de création : le Club des Exportateurs Ardennais, dont le but sera de favoriser la présence des entreprises ardennaises sur des marchés étrangers. Elle sera composée de sociétés exportatrices ou susceptibles de le devenir, et dont l'activité est liée directement à l'export.

Cette association va donc bénéficier de la part du Conseil général d'une subvention de 125.000 €.

Soutenir les éleveurs ardennais

Neuf exploitations agricoles ont bénéficié de l'aide du Conseil général au titre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, auquel la collectivité consacre 354.000 € en 2013. Les 9 subventions qui s'élèvent au total à 46.600 € vont permettre la réalisation d'extensions, la rénovation ou la construction de bâtiments à Oches, Matton et Clémency, Les Deux Villes, Vrigne Meuse, Termes, Autry, Saint-Aignan, Wadelincourt et Chémery sur Bar.

Développer l'offre touristique dans le département

Le Conseil général poursuit son action volontaire visant à améliorer et à développer l'offre touristique dans le département. Une 7^e répartition de crédits, pour un montant total de 641.282 €, va permettre à 2 projets de voir le jour : la création de 2 passerelles sur la Voie Verte Trans-Semoysienne à Monthermé et à Phade, entre Monthermé et Tournavaux, et la création d'un itinéraire de randonnée le long de l'Ennemanne, qui traversera les communes de Remilly-Aillicourt, Haraucourt et Raucourt et Flaba.

SOLIDARITES

Des vacances pour tous les jeunes Ardennais

Au titre de l'aide aux vacances en accueil de loisirs, le Conseil général a voté l'attribution de subventions à plusieurs structures, associations ou communes de tout le département, pour un montant total de plus de 73.000 €. Ces aides concernent 2.800 enfants ressortissants de la CAF ou de la MSA.

Aide aux associations

Deux associations à caractère social, la Croix Rouge et les Restaurants du Cœur, ont bénéficié d'une aide du Conseil général pour leur fonctionnement : 9.600 € pour la première et 2.600 € pour l'autre.

EDUCATION

Subvention pour l'édition du Guide de l'Etudiant 2013/2014

Chaque année, le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de Reims-Champagne-Ardenne réalise un guide d'information destiné aux étudiants de la région. Le Guide de l'Etudiant, édité à 31.500 exemplaires, est diffusé dans tous les lycées, dans chaque structure d'enseignement supérieur et lors de divers forums. 2.000 exemplaires sont diffusés dans les Ardennes.

Afin de distribuer gratuitement ce guide aux étudiants, le Conseil général a été sollicité par le CROUS et a répondu favorablement à sa demande via une aide de 1.800 €.

Participation au financement des classes vertes

Pour 2013, le Conseil général a décidé de poursuivre son aide aux frais de fonctionnement des classes vertes supportés par les établissements scolaires dont les élèves participent à des séjours dans des centres et fermes pédagogiques du département. L'Assemblée Départementale a fixé le taux d'aide pour les élèves de l'enseignement primaire à 4 € par élève et par jour et un forfait de 15 € pour tout séjour d'une durée supérieure à 3 jours.

Plusieurs écoles maternelles et primaires du département viennent ainsi de bénéficier de 988 € au total de subventions pour des séjours réalisés au Domaine de Vendresse et à la Ferme pédagogique de Liart.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Un nouveau centre de tri pour les Ardennes

Valodéa, le Syndicat mixte de traitement des déchets ardennais, souhaite construire à Charleville-Mézières un centre de tri départemental des déchets ménagers recyclables, pour remplacer les 2 centres de tri actuellement en service à Charleville-Mézières et Fumay. Le Conseil général a donné son accord de principe pour attribuer une subvention d'1 million € pour le financement de cette installation.

La rénovation urbaine se poursuit

Le Conseil général accompagne le Programme National de Rénovation Urbaine en finançant, à hauteur de 28 M€ au total, les opérations mises en œuvre à Charleville-Mézières, Sedan, Fumay et Revin. Il soutient les opérations de démolition, construction de logements sociaux, les travaux de viabilisation nécessaires à la création des logements sociaux, ainsi que la réalisation d'équipements publics et l'aménagement d'espaces commerciaux. Sa priorité porte sur le logement ; dans ce cadre, les élus ont approuvé l'octroi de subventions à Habitat 08 pour la création de 40 logements sociaux dans le quartier de la Ronde Couture à Charleville-Mézières et 8 dans le quartier de Torcy Cité à Sedan. Coût de ces opérations : plus de 5,7 millions €, que le Conseil général finance à hauteur de plus de 300.000 €

Logement : soutien aux bailleurs et aux communes

Le Conseil général mène une action volontaire en faveur du logement, notamment en soutenant les bailleurs dans leurs travaux de démolition, construction et d'acquisition/réhabilitation de logements sociaux. Habitat 08 et Espace Habitat viennent ainsi de recevoir des subventions (plus de 71.000 € en tout) pour la démolition de logements à Rethel, Bogny sur Meuse et Givet.

La commune de Douzy s'est aussi vu attribuer une avance de près de 750.000 € pour la viabilisation d'un lotissement communal.

Réhabiliter les décharges communales

Le Conseil général consacre en 2013 55.000 € à des projets de réhabilitation de décharges communales. Il vient ainsi d'aider à hauteur de 15.000 € la commune de Grivy-Loisy, dans le canton de Vouziers, dans ses travaux de réhabilitation de la décharge afin d'urbaniser le lieu-dit « La Perrière ».

CULTURE ET PATRIMOINE

4.7 millions € pour la rénovation du musée Rimbaud

Le Conseil général a décidé de soutenir financièrement le projet de réhabilitation du musée Rimbaud mené par la Ville de Charleville-Mézières. Projet qui se monte à plus de 4,7 millions € HT. Ainsi, il accordera une subvention de 895.000 € à la Ville chef-lieu des Ardennes.

600.000 € pour la nouvelle Maison de la culture et des loisirs à Charleville-Mézières

Le Conseil général a voté également l'octroi d'une subvention de 600.000 € à la Communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne pour l'aménagement d'une maison de la culture et des loisirs à Charleville-Mézières.

Développer la lecture publique

Le Conseil général octroie des aides financières aux communes et aux communautés de communes qui créent, ou réhabilitent, une bibliothèque. Dernière aide en date, la commune de Liart a reçu 3.646 € de subvention pour équiper en mobilier et en matériel informatique la bibliothèque multimédia, soit 25% du coût de ce projet.

Entretenir le devoir de mémoire

Le Conseil général contribue à perpétuer le souvenir et la mémoire des dramatiques événements qui ont touché notre territoire et notre pays. Afin de participer au bon déroulement des cérémonies liées au devoir de mémoire et de soutenir l'action des différentes communes engagées dans cette démarche, il a attribué à 4 d'entre elles des subventions pour un montant total de 2.816 €.

SPORT

1,47 million € pour le basket carolo

Le Conseil général subventionne le projet de la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières qui veut transformer le hall B du Parc des expositions carolo en équipement sportif destiné à la pratique du basket. Dans les Ardennes, deux clubs, l'Etoile et les Flammes, contribuent en effet par leurs résultats à améliorer l'image de marque du département au niveau national. Or, ils jouent dans une salle (Bayard) qui ne permet pas d'accueillir les supporters dans des conditions maximales de sécurité et de confort.

L'extension du hall B portera sa surface de 3.000 à 3.600 m² et permettra d'accueillir 3.000 personnes (au lieu de 2.000 actuellement à Bayard). Et la nouvelle salle sera équipée d'un parquet démontable.

La subvention attribuée par le Conseil général à Cœur d'Ardenne pour la réalisation de cet équipement sportif est de 1.478.000 €, soit 50% du coût hors taxes du projet, après déduction des aides à percevoir par Cœur d'Ardenne.

Encourager le sport de haut niveau

Le Conseil général renouvelle son soutien aux clubs sportifs ardennais évoluant au niveau national, régional ou au plus haut niveau régional. Une trentaine de clubs du département bénéficient ainsi de plus de 110.000 € de subventions. Parmi eux : le Givet Revin Athlétic Club, le Basket Club Haraucourt, le Judo Club de Juniville, le Tennis-Club Les Mazures-Renwez, le Bogny Handball, ou la Plume de Charleville.

Aides aux formations BAFA, BAFD et BNSSA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est le diplôme requis pour l'encadrement des enfants en centres de loisirs et en centres de vacances ; le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est nécessaire pour l'encadrement de ces centres, et le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) est obligatoire pour la surveillance des baignades sur les plages, lacs ou piscines.

Le Conseil général a volontairement décidé d'apporter son soutien aux Ardennais qui souhaitent suivre l'une de ces formations ; il a ainsi octroyé des aides à 22 jeunes pour un montant total de 2.860 €.